

Direction des travaux
Direction de police et des sports
Direction des services industriels

**Aménagement en rues piétonnes des rues de Bourg, Cheneau de Bourg (partie supérieure),
du Lion d'Or et Enning,
réfection partielle des rues Caroline et Saint-Pierre
Renouvellement et renforcement des réseaux d'alimentation
en eau, gaz et électricité**

Préavis n° 4

Lausanne, le 22 janvier 1998

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Ce préavis a pour but de présenter le projet d'aménagement en rues piétonnes des rues de Bourg, Cheneau de Bourg (partie supérieure), du Lion d'Or et Enning, de réfection partielle des rues Caroline et Saint-Pierre, après renouvellement et renforcement des réseaux d'alimentation en eau, gaz et électricité du secteur considéré. Pour ces opérations, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de 2'085'000 francs.

2. Situation actuelle

2.1 Rappel historique

L'histoire du Bourg, c'est-à-dire du quartier qui s'est développé autour de la rue du même nom, est indissolublement liée à son origine géologique et à sa position stratégique. Dès les premiers siècles de notre ère, les constructions ont progressivement recouvert le relief typique en forme de dos d'âne constitué par une ancienne moraine glaciaire. L'échine de celle-ci est parcourue par l'axe routier venant du Chablais qui continue, après la descente jusqu'au Flon, vers la Palud et la Cité ou, le long du cours de la rivière, en direction de Genève par Malley. Le quartier est devenu très tôt gîte d'étape et lieu propice aux échanges commerciaux. Cette fonction a sans doute contribué à son développement et à sa prospérité. Au moyen-âge, le Bourg devient quartier de Lausanne avec sa propre bannière. A partir du quinzième siècle, la situation favorable de l'endroit incitera les ambassadeurs étrangers et, plus tard, la noblesse de la région à y élire domicile. Le percement de la rue du Lion d'Or est récent. Il remonte à 1912. Son nom a été choisi en mémoire de l'auberge du même nom (actuellement rue de Bourg 29) qui devait sa célébrité aux personnalités qui y descendirent. La rue Cheneau de Bourg est une des plus anciennes rues de Lausanne. Elle doit son nom à sa forme de gouttière dirigée vers le fond de la vallée. Elle a servi de raccourci entre le Bourg et la Cité.

La rue Enning, construite en 1891, perpétue la mémoire de Mme Jenny Enning (1810-1880), dont le legs généreux a permis la construction de plusieurs établissements scolaires. La rue Caroline a été mise en chantier en 1846. Elle porte le nom d'une villa autrefois située sur son tracé. Son existence est liée à la « route de ceinture

autour de Lausanne », dont la réalisation a été décidée par le Grand Conseil en 1836. La rue Saint-Pierre a pris le nom de l'église qui desservait le quartier dès le Xe siècle.

2.2 Aménagements

Réservée aux piétons dès le 30 juillet 1962 et première artère, avec la rue Saint-François, à bénéficier de ce régime à Lausanne, la **rue de Bourg** a été réaménagée en 1976, parallèlement à d'importants travaux de pose de canalisations industrielles liés à l'arrivée du gaz naturel ¹. Les travaux de reconstruction se sont étendus à l'ensemble de la rue de Bourg. Toutefois, la suppression des trottoirs, accompagnée de la modification du profil de la chaussée, a été limitée au tronçon compris entre la place Saint-François et la rue du Lion d'Or. Le rétablissement des trottoirs dans la partie supérieure a été conditionné par la volonté de maintenir la circulation, dès la rue Caroline, en direction de la rue Centrale, par la Cheneau de Bourg, et de l'avenue Benjamin-Constant, par la rue du Lion d'Or.

La **rue du Lion d'Or** présente une chaussée classique au profil bombé, avec deux trottoirs. Il en va de même pour la **rue Enning**. La **rue Cheneau de Bourg** a été retouchée lors de la reconstruction, il y a une trentaine d'années, de l'immeuble n° 10 à l'angle sud-ouest de la rue de Bourg. Un passage sous arcades a été réalisé. Les trottoirs datent de l'époque contemporaine, qui a vu le développement de la circulation hippomobile, puis automobile. Les **rues Caroline** et **Saint-Pierre** supportent un trafic journalier moyen d'environ 16'000 véhicules. Elles se situent sur l'itinéraire de quatre lignes de transports publics.

2.3 Caractéristiques et fonctions

La largeur moyenne entre façades est d'environ 10 mètres pour les rues de Bourg et du Lion d'Or, 11 mètres pour la rue Enning, comprise entre 6 et 15 mètres pour la rue Cheneau de Bourg - sans compter le passage de 3.50 mètres sous arcades dans sa partie étranglée. Les trottoirs mesurent de 1.20 à 3.00 mètres. Toutes les artères sont à sens unique. Vingt-sept places de parc de durée limitée à 15 et 30 minutes, trente-six places pour deux-roues et trois places de livraison y sont balisées. La rue Enning est réservée aux piétons depuis le 19 novembre 1997. Elle offrait auparavant huit places de parc en zone bleue et quatre places de courte durée.

La largeur des rues Caroline et Saint-Pierre varie de 10 à 25 mètres. Les trottoirs mesurent de 1.20 à 2.50 mètres (4.00 mètres sous arcades). Cinq places de durée limitée à 30 minutes, sept places taxis et une place de livraison figurent au bilan du stationnement. Dans le Plan directeur des déplacements, ces deux artères font partie du réseau de distribution modéré.

3. Projet

Le présent projet découle de l'adoption du rapport-préavis n° 79 du 26 janvier 1995, relatif au Plan directeur communal ². Il répond, notamment, aux objectifs suivants:

- n° 2: *Améliorer les conditions d'environnement urbain par une restructuration progressive de l'espace et le développement de lieux de rencontres et d'échanges.*
- n°s 20, 21: *Améliorer les conditions d'environnement en réduisant les nuisances (pollution de l'air /nuisances sonores).*
- n° 30: *Maîtriser le stationnement.*
- n° 32: *Favoriser les déplacements à pied.
Création de nouvelles liaisons à travers le tissu urbain, ... (principe n° 94).*

¹ Préavis n° 110 de la Municipalité du 13 février 1976, BCC 1976, pages 134 à 144 et 377 à 384

² Rapport-préavis n° 79 de la Municipalité du 26 janvier 1995, BCC 1995 II, [pagination originale 1 à 231], pages 222 à 331 et 338 à 404

Concrètement, le présent projet permet de donner suite à deux des actions définies comme étant prioritaires à court terme:

*Aménagement en rue piétonne de la partie supérieure de la rue de Bourg.
Aménagement du secteur Enning - Marterey.*

Au centre-ville, le nombre de places de parc disponibles sur le domaine public ne devrait pas augmenter. La Municipalité entend fermer au trafic les rues de Bourg, Cheneau de Bourg (partie supérieure) ainsi que du Lion d'Or et par conséquent supprimer les places de parc qui y sont balisées, à l'exception toutefois de celles pour les deux-roues. La rue Enning a été fermée au trafic le 19 novembre 1997, soit à l'ouverture du parking souterrain lié au nouveau centre commercial Caroline - Marterey.

3.1 Aménagements de surface

La superficie des rues piétonnes à aménager est de quelque 3'000 mètres carrés. Les aménagements s'inspirent directement de ceux qui ont été réalisés à la rue de Bourg en 1976. Le caractère « piéton » de ces tronçons de rue sera affirmé par la suppression des trottoirs. Le profil de la chaussée sera modifié pour permettre la récolte médiane des eaux de ruissellement. Le revêtement est prévu en pavés de grès gris, posés en arc de cercle, sur l'ensemble de la surface. Les pavés existants seront récupérés. Les limites des rues aménagées seront marquées par un revêtement différent (dallage de pierre naturelle). Un soin particulier sera apporté au traitement de l'entrée supérieure de la rue de Bourg (effet de porte), avec la pose de jardinières arborisées et de bancs. Un point d'eau prendra place à la hauteur de l'immeuble rue de Bourg 39, à l'emplacement de la fontaine à double bassin disparue en 1893. Deux arbres seront plantés au bas de la rue du Lion d'Or.

La consultation préalable des tenanciers d'établissements publics des rues de Bourg et Enning a reçu un écho favorable, avec le souhait unanime de pouvoir disposer de terrasses dans les espaces libérés de la circulation. L'Association des commerçants a également été consultée; elle a accueilli favorablement le projet, maintenant que des places supplémentaires ont été créées au parking Caroline.

La surface concernée par les travaux de réfection des rues Caroline et Saint-Pierre représente 1400 mètres carrés environ pour une largeur de 10 à 25 mètres. La géométrie du virage sera corrigée de manière à augmenter la largeur minimale des trottoirs, qui sera portée à 1.70 mètre à la limite ouest du passage sous arcades côté sud, et à 2.00 mètres du côté nord. La station de taxis sera déplacée vers le nord. Cinq places de parc de durée limitée à 30 minutes seront supprimées.

3.2 Stationnement - livraisons

Dans les rues piétonnes, la circulation et le stationnement seront interdits par la mise en place des signaux réglementaires. Les livraisons seront admises tous les jours jusqu'à 10h30 et de 14h30 à 16h00, comme cela se pratique ailleurs, notamment à la place Saint-François, partie nord.

Le bilan global de la répercussion du projet sur le nombre de places de parc disponibles s'établit comme il suit:

| VEHICULES | SUPPRESSION | ADJONCTION | BILAN | |
|--------------------|-------------|------------|---------------------|-----------|
| deux-roues | 19 places | 33 places | augmentation | 14 places |
| voitures | 45 places | 138 places | augmentation | 93 places |
| - domaine public | | | | |
| - parking Caroline | | | | |

| | | | | |
|------------------|----------|----------|-------------------|----------|
| livraison | 3 places | 1 place | diminution | 2 places |
| taxis | 7 places | 4 places | diminution | 3 places |

Remarques

- La diminution des places livreurs est compensée par l'introduction de l'horaire des livraisons dans la nouvelle zone piétonne.
- Une place voiture est remplacée par une place de livraison à la rue de la Paix.
- A proximité du périmètre à aménager, l'ouverture du parking souterrain à la rue Caroline a permis de mettre 138 places à disposition du public. En revanche, l'élargissement partiel du trottoir ouest de la rue Marterey a entraîné la suppression de dix places de stationnement en zone bleue.

3.3 Renouvellement et remplacement des réseaux de canalisations souterraines

Plusieurs interventions sont nécessaires:

- remplacement des conduites d'eau et de gaz des rues du Lion d'Or, Cheneau de Bourg, Caroline, Saint-Pierre,
- extension du réseau des câbles d'électricité des rues du Lion d'Or, de Bourg, Caroline, Saint-Pierre,
- construction d'une chambre de visite en tête du collecteur public de la rue du Lion d'Or par le Service d'assainissement,
- contrôle et renouvellement du réseau téléphonique sur l'ensemble du chantier.

3.4 Procédures et consultations

En regard de la Loi sur les routes, le projet constitue une adaptation de la voirie sans emprise supplémentaire. Il ne porte pas atteinte aux droits des tiers. Le projet ne sera pas mis à l'enquête publique.

Par contre, conformément à la Loi sur la circulation routière, les mesures relatives aux restrictions de circulation et de stationnement, de même que l'horaire des livraisons, feront l'objet d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

3.5 Calendrier

La durée totale des travaux est estimée à vingt mois. Sous réserve de l'octroi des crédits, le chantier se déroulera d'avril à novembre 1998 pour l'aménagement des rues de Bourg, Cheneau de Bourg et Lion d'Or. La réfection des rues Caroline et Saint-Pierre et l'aménagement de la rue Enning interviendront de janvier à novembre 1999.

A signaler que le raccordement au chauffage à distance de l'immeuble rue Saint-Pierre 1-3 entraînera l'ouverture de fouilles entre février et juin 1998, indépendamment du projet décrit.

4. Aspects financiers

4.1 Coût des travaux

La somme nécessaire à la mise en œuvre de l'aménagement décrit, basée sur les prix moyens du milieu de l'année 1997, est constituée comme il suit :

DIRECTION DES TRAVAUX

Service des routes et voirie

| | | | |
|---|-----|-------------|-----------------|
| • travaux d'aménagement | fr. | 1'310'000.- | |
| • point d'eau (construction, appareillage et taxes) | fr. | 100'000.- | |
| Sous-total | | | fr. 1'410'000.- |

Service des parcs et promenades

| | | | |
|--------------------------|--|--|--------------|
| • travaux d'arborisation | | | fr. 45'000.- |
|--------------------------|--|--|--------------|

Montant Direction des travaux

fr. 1'455'000.-

DIRECTION DE POLICE ET DES SPORTS

Service de la circulation

| | | | |
|--|--|--|--------------|
| • équipements de signalisation, marquage | | | fr. 20'000.- |
|--|--|--|--------------|

Montant Direction de police et des sports

fr. 20'000.-

Sous-total

fr. 1'475'000.-

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

Service du gaz et du chauffage à distance

| | | | |
|---|-----|-----------|--|
| • travaux de fouilles et appareillage (gaz) | fr. | 210'000.- | |
|---|-----|-----------|--|

Service des eaux

| | | | |
|---------------------------------------|-----|-----------|--|
| • travaux de fouilles et appareillage | fr. | 180'000.- | |
|---------------------------------------|-----|-----------|--|

Service de l'électricité

| | | | |
|---|-----|-----------|--|
| • travaux de fouilles, pose de tubes, manutention de câbles | fr. | 220'000.- | |
|---|-----|-----------|--|

Montant Direction des services industriels

fr. 610'000.-

Le montant total du crédit demandé est de

fr. 2'085'000.-

Un montant de 1'700'000 francs figure au Plan des investissements 1998-2001. Par contre, le crédit de 610'000 francs demandé pour le remplacement et le renforcement des réseaux d'alimentation de gaz, d'eau et d'électricité

n'était pas prévu. En outre, cette dépense n'a pas été prise en compte dans les extensions ordinaires annuelles des réseaux.

Remarques

- Les interventions qui relèvent du chauffage à distance sont devisées à
montant à prélever sur les crédits d'entretien et d'extension ordinaire du réseau. fr. 350'000.-
- Les travaux prévus par le service d'assainissement représentent un coût de
montant à prélever sur le crédit annuel de réfection et d'entretien ordinaire du
réseau des collecteurs publics. fr. 25'000.-
- Le coût de l'investissement s'élève ainsi à un montant total de **fr. 2'460'000.-**

4.2 Subvention

Les rues Caroline et Saint-Pierre appartiennent au réseau des routes cantonales en traversée de localité. A ce titre, une demande de subvention a été adressée au Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports. Le montant qui pourrait être alloué sera porté en amortissement du crédit.

4.3 Charges financières

Il n'y a pas de charge supplémentaire d'entretien pour les aménagements de voirie. En revanche, l'entretien des jardinières arborisées entraîne une charge supplémentaire annuelle de 5'000 francs.

Les charges financières, calculées sous la forme d'annuités constantes au taux de 5½ % représentent :

- pour les travaux de voirie, pendant 20 ans fr. 118'000.-
- pour les travaux d'arborisation, pendant 10 ans fr. 6'000.-
- pour les travaux des services industriels, pendant 20 ans fr. 51'000.-
- pour la signalisation, pendant 5 ans fr. 4'700.-

Les charges financières annuelles se montent à :

- pour les 5 premières années fr. 179'700.-
- de la 6^e à la 10^e année fr. 175'000.-
- pour les 10 années suivantes fr. 169'000.-

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 4 de la Municipalité, du 22 janvier 1998;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide:

1. d'approuver le plan d'aménagement en rues piétonnes des rues de Bourg, Cheneau de Bourg (partie supérieure), Lion d'Or et Enning, de réfection partielle des rues Caroline et Saint-Pierre, ainsi que du renouvellement et du renforcement des réseaux d'alimentation en eau, gaz et électricité du secteur considéré;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'475'000 francs, réparti comme il suit :
 - a) 1'410'000 francs pour le service des routes et voirie;
 - b) 45'000 francs pour le service des parcs et promenades;
 - c) 20'000 francs pour le service de la circulation;
3. d'amortir annuellement les dépenses à raison de:
 - a) 70'500 francs par la rubrique 4200.331 (service des routes et voirie);
 - b) 4'500 francs par la rubrique 4500.331 (service des parcs et promenades);
 - c) 4'000 francs par la rubrique 2600.331 (service de la circulation);
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 610'000 francs pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'alimentation en eau, gaz et électricité du secteur considéré, réparti comme il suit:
 - a) 210'000 francs pour le service du gaz et du chauffage à distance;
 - b) 180'000 francs pour le service des eaux;
 - c) 220'000 francs pour le service de l'électricité;
5. d'amortir annuellement ce crédit à raison de:
 - a) 10'500 francs par la rubrique 7400.331 (gaz);
 - b) 9'000 francs par la rubrique 7500.331 (service des eaux);
 - c) 11'000 francs par la rubrique 7600.331 (service de l'électricité);
6. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 4500.390, 2600.390, 7400.390, 7500.390, 7600.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités;
7. de porter la subvention attendue en amortissement du crédit figurant sous chiffre 2.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Le Secrétaire:

Jean-Jacques Schilt

François Pasche